

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026

Le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
25/03/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, CORABOEUF Mélanie, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	21	23

Procurations :

AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier.  
POUTAS Véronique à ACACIO Nathalie.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Excusé :

Secrétaire de séance : GARRABE Thomas.

**N° 2026-027 Participation Communale 2026 Sivom Narbonne Rural.**

Monsieur le Maire,

- Expose que le Sivom a décidé de fixer la participation communale à 15 euros par habitant pour 2026.
- Indique que la participation peut être fiscalisée sur la taxe foncière bâtie ou être prise en charge en partie ou en totalité par le budget communal.
- Propose que la participation communale 2026 de la commune soit prise en charge en totalité dans le budget communal 2026 soit pour la commune un montant de 40 695,00 €.

Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer à 15 euros par habitant le montant de la participation communale pour 2026.

**DÉCIDE** que la participation est prise en charge en totalité sur le budget communal soit pour la commune un montant de 40 695,00 €.

Le Maire,  
**Didier ALDEBERT**

